



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis  
COMMUNE DE NANGIS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2017/NOV/168</b>	<b>OBJET :</b>  TARIFS DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE POUR L'ANNEE 2018
<b>Date du conseil municipal</b> 06/11/2017	
<b>Date de la convocation</b> 30/10/2017	
<b>Date de l'affichage</b> 30/10/2017	

L'an deux mille dix-sept, le six novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 30 octobre 2017.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Stéphanie CHARRET, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Pascal D'HOKER, Stéphanie SCHUT

**Étaient absents représentés :**

- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Virginie SALITRA
- Sylvie GALLOCHER représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Samira BOUJIDI représenté par Simone JEROME
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Stéphanie CHARRET
- Danielle BOUDET représentée par Sandrine NAGEL
- Pascal HUE représenté par Alain VELLER
- Jean-Pierre GABARROU représenté par Monique DEVILAINE
- Rachida MOUALI représenté par Catherine HEUZÉ-DEVIES

**Étaient absents :**

- Serge SAUSSIÈRE

Madame Simone JEROME est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20171115-2017-NOV-168-  
DE  
Date de télétransmission : 15/11/2017  
Date de réception préfecture : 15/11/2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-29,

VU la délibération n°2016/NOV/154 en date du 14 novembre 2016 par laquelle le conseil municipal a fixé les tarifs de la médiathèque municipale pour l'année 2017,

VU la délibération n°2015/MARS/026 en date du 16 mars 2015 portant modification du règlement intérieur de la médiathèque municipale «Claude Pasquier »,

CONSIDERANT qu'il convient de favoriser l'accès le plus large possible à la culture,

CONSIDERANT, donc, qu'il convient que les tarifs de la médiathèque municipale pour l'année 2018 soient identiques à ceux votés en 2017

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances du 30 octobre 2017,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (28),

**ARTICLE 1 :**

DIT, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les droits d'inscriptions à la médiathèque municipale sont maintenus à 12,00 €.

Les Nangissiens bénéficieront d'un tarif préférentiel de 4,00 € et les autres habitants du territoire de la Brie Nangisienne bénéficieront d'un tarif préférentiel de 8,00 €.

**ARTICLE 2 :**

DIT, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le tarif pour le remplacement de carte d'inscription à la médiathèque municipale perdue par l'abonné, est maintenu à 1,00 €.

**ARTICLE 3 :**

DIT que le remboursement, demandé lors de la perte ou la détérioration d'un ouvrage, d'un CD, d'un DVD ou d'un autre document emprunté à la médiathèque municipale, est fixé au prix toutes taxes comprises (T.T.C.) de vente par l'éditeur au moment du rachat de l'ouvrage.

**ARTICLE 4 :**

DIT que les recettes seront inscrites au budget, section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 7 novembre 2017

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20171115-2017-NOV-168-  
DE  
Date de télétransmission : 15/11/2017  
Date de réception préfecture : 15/11/2017